



Communiqué de presse

Tarbes, le 18 juillet 2016

**ELECTIONS A LA CHAMBRE DE COMMERCE ET
D'INDUSTRIE DE TARBES ET DES HAUTES-PYRENEES**

Dépôt et consultation de la liste des électeurs

La date de clôture du scrutin en vue du renouvellement des membres de la chambre de commerce et d'industrie de Tarbes et des Hautes-Pyrénées est fixée au mercredi 2 novembre 2016.

La liste des électeurs, établie par la chambre de commerce et d'industrie de Tarbes et des Hautes-Pyrénées, sera mise à la disposition du public du lundi 18 juillet 2016 au jeudi 25 août 2016 inclus, à la préfecture (Direction des libertés publiques et des collectivités territoriales, bureau des élections et des professions réglementées), ainsi qu'à la chambre de commerce et d'industrie de Tarbes et des Hautes-Pyrénées et au Tribunal de commerce de Tarbes.

Tout électeur est autorisé à prendre communication de la liste électorale et peut en obtenir copie, à ses frais, auprès de la chambre de commerce et d'industrie de Tarbes et des Hautes-Pyrénées. Tout usage commercial des listes électorales est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 5^{ème} classe.

Pendant la période de publicité de la liste électorale, tout électeur qui prétend avoir été omis de la liste, avoir été radié à tort ou avoir été classé dans une catégorie autre que celle à laquelle il appartient, peut présenter une réclamation à la commission d'établissement des listes électorales. Les réclamations sont déposées au secrétariat de la commission, à la Chambre de commerce et d'industrie de Tarbes et des Hautes-Pyrénées.

La commission d'établissement des listes électorales statue sur les réclamations au plus tard le vendredi 2 septembre 2016. Les décisions de la commission peuvent faire l'objet d'une contestation, formée dans les conditions prévues aux articles L.25, L.27 et R.13 à R.15-6 du code électoral, auprès du tribunal d'instance de Tarbes.

Suivi du dossier : Direction des libertés publiques et des collectivités territoriales, Bureau des élections et des professions réglementées.



Contact Presse :

Pôle communication interministérielle : 05.62.56.65.05

pref-communication@hautes-pyrenees.gouv.fr

facebook.com/Préfet des Hautes-Pyrénées twitter.com/@Prefet65

site internet : <http://www.hautes-pyrenees.gouv.fr>